

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 mars 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2015-03-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisillon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-03-061

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 02 mars 2015 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER:**

- 5.8 Dépôt et acceptation de la liste des responsables du comité des Loisirs et culture.**
- 5.9 Résolution relative à une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement pour la phase II de la rue Pelchat, ainsi que pour annuler les résolutions 2015-02-032 et 2014-12-421.**
- 5.10 Résolution relative à une demande au Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.**
- 5.11 Résolution pour autoriser la vente du lot 5 084 948 du cadastre du Québec à monsieur Alex Laliberté et madame Myriam Houle.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-062

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2015-03-063

**INVITATION À LA 22<sup>e</sup> DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat d'UN (1) billet au coût de 50.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 18 avril 2015, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-064

**CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**....Madame Lucie Robertson donne des explications concernant sa demande.**

Rs.2015-03-065

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA LOCATION DU CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS.**

Attendu que le groupe « Lave-toutou » du Relais pour la vie, prévoit organiser deux activités, soit un tournoi de Ballon-chasseur et un super-spectacle le 11 avril 2015, afin d'amasser des profits qui seront donnés à la marche du Relais pour la vie;

Attendu que le groupe « Lave-toutou » pour le Relais pour la vie, soumet une demande pour une réduction du coût de location de la salle du Carrefour des générations;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer, selon les disponibilités, le Carrefour des Générations au groupe « Lave-toutou », du Relais pour la vie, pour que puisse avoir lieu leur activité, et ce, en vertu de la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

De mentionner que la Ville d'Acton Vale est déjà impliquée auprès du Relais pour la vie, soit par la participation d'une équipe représentant la ville, par une aide financière apportée à l'organisme et par la préparation du parc Donald Martin pour la tenue de l'évènement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-066

**DEMANDE DE PRÊT D'UNE SALLE POUR LA TENUE D'UNE COLLECTE DE FONDS.**

Attendu que le groupe « Momizz » du Relais pour la vie, veut organiser une activité, soit au gymnase du parc industriel ou au gymnase de la polyvalente Robert-Ouimet pour une durée approximative de quatre heures en après-midi, afin d'amasser des dons qui seront remis au Relais pour la vie;

Attendu que le groupe « Momizz » du Relais pour la vie, soumet une demande au conseil, afin de pouvoir utiliser, et ce gratuitement, le gymnase du parc industriel ou le gymnase de la polyvalente Robert-Ouimet, pour une durée approximative de quatre heures en après-midi;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer, selon les disponibilités, le gymnase du parc industriel ou le gymnase de la polyvalente au groupe « Momizz », du Relais pour la vie, pour que puisse avoir lieu leur collecte de fonds, et ce, en vertu de la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

De mentionner que la Ville d'Acton Vale est déjà impliquée auprès du Relais pour la vie, soit par la participation d'une équipe représentant la ville, par une aide financière apportée à l'organisme et par la préparation du parc Donald Martin pour la tenue de l'évènement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-067

**DEMANDES D'UTILISATION DE L'ARÉNA PAR L'ÉCOLE ST-ANDRÉ.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande, des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école St-André, pour l'utilisation de l'aréna, en avril, mai et/ou juin, pour y tenir une activité « roulathèque » afin d'amasser des fonds pour leur voyage de fin d'année et leur DVD de finissants;

Attendu que les élèves de 6<sup>e</sup> année demandent que l'activité puisse avoir lieu à l'aréna, et ce, gratuitement;

Attendu que les élèves de 6<sup>e</sup> année demandent de pouvoir utiliser les installations nécessaires afin de diffuser sons et lumières durant l'activité;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer l'aréna à l'école St-André, selon les disponibilités, pour que puisse avoir lieu leur activité « roulathèque » en vertu de l'entente entre la Commission scolaire et la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-068

**DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LES SALLES 3 ET 4 ET L'ÉCRAN DE PROJECTION DU CENTRE SPORTIF.**

Attendu que « Les Bontés Divines » sont des rencontres d'environ deux heures qui ont lieu environ une fois par mois et que le tout est fait bénévolement;

Attendu que les personnes qui organisent « Les Bontés » le font bénévolement, les conférenciers viennent bénévolement et tous les profits sont remis, le soir même, à un organisme de la région;

Attendu que leur œuvre aide les organismes de la région à offrir une plus-value à leurs services habituels. Ce sont les gens de la région qui profitent de ces services;

Attendu que « Les Bontés Divines » demandent la participation de la Ville d'Acton Vale pour le prêt de la salle 3 et 4 et de l'écran, une fois par mois;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer, selon les disponibilités, les salles 3 & 4, ainsi que le projecteur à « Les Bontés Divines », pour que puisse avoir lieu leurs rencontres mensuelles, et ce, en vertu de la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles et de matériel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE L'ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR ACTON VALE.**

..... Lettre de l'Association du Soccer Mineur Acton Vale qui demande à la Ville d'Acton Vale et aux Services culturels et sportifs la réparation de ces infrastructures, soit les cabanes ainsi que les toilettes.

**Le conseil prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-03-069

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 16-17 et 18 mai 2015;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (16-17 et 18 mai 2015), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2015;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (5, 6 et, 7 septembre 2015), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-071

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS**

**ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que la journée familiale aura lieu le 07 juin 2015 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 7 juin 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-072

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC C.S.A « COLLECTION SAINT-AMOUR ».**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter, pour une année et tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec C.S.A. « Collection Saint-Amour » pour la location et l'aménagement de la salle du sous-sol de la gare d'Acton Vale;

D'autoriser la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec C.S.A. « Collection Saint-Amour ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-073

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-02-051 ET VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2011 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2012.**

Attendu que suite à une communication de l'Union des municipalités du Québec, il y aurait lieu de modifier la résolution 2015-02-051;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 53087659 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville d'Acton Vale y a investi une quote-part de 9 959 \$ représentant 7.97 % de la valeur totale du fonds;

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

## **5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Attendu que la Ville d'Acton Vale confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande que le reliquat de 17 103.76 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

Attendu que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'obtenir de l'assureur Chartis une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-074

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE CINQ FACTURES PARTIELLES ET/OU FINALES À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU WILFRID-COUTU, SAVOIE, BRANCHE SUD-OUEST LALIBERTÉ, RUE BERNIER ET LECLERC.**

Attendu que des travaux sont, soit partiellement complétés ou terminés dans le cours d'eau Wilfrid-Coutu, Savoie, branche sud-ouest Laliberté, rue Bernier et Leclerc;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera des règlements de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Wilfrid-Coutu, Savoie, branche sud-ouest Laliberté et Leclerc;

Attendu que le total des factures partielles et/ou finales s'élèvent à 10 415.19 \$;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :



D'autoriser une dépense d'un montant de 10 415.19 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, les factures portant les numéros CRF1500031, CRF1500042, CRF1500027, CRF1500039 et CRF1500035, émises à cet effet par la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-075

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES RESPONSABLES DU COMITÉ DES LOISIRS ET CULTURE.**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, telle que déposée, la liste des responsables du comité des Loisirs et culture. Cette liste est ci-après reproduite :

COMITÉ	RESPONSABLES
Loisirs et culture Mardis Bons Spectacles	M. Patrice Dumont M. Raymond Bisailon Mme Suzanne Ledoux M. Éric Charbonneau
• Hockey mineur :	M. Éric Charbonneau
• Baseball mineur :	M. Patrice Dumont
• Soccer mineur :	M. Raymond Bisailon
• Gymnastique :	M. Patrice Dumont
• Patinage artistique :	M. Patrice Dumont
• Musiqu'Art :	Mme Suzanne Ledoux
• Musiphonie :	Mme Suzanne Ledoux
• Défi des semelles :	M. Raymond Bisailon

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-076

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PHASE II DE LA RUE PELCHAT AINSI QUE POUR ANNULER LES RÉSOLUTIONS 2015-02-032 ET 2014-12-421.**

Attendu qu'il y a lieu d'annuler les résolutions 2015-02-032 et 2014-12-421 :

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires selon les modalités du MDDELCC;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville s'engage à planifier et appliquer des mesures compensatoires permettant d'éviter l'augmentation de la fréquence des ouvrages de surverse suite à la réalisation de la phase II du projet de la rue Pelchat;

Que les mesures compensatoires consistent à la mise en œuvre, à l'été 2015, d'une campagne de débranchement de gouttières et de drains de toit afin de réduire le volume et le débit d'eau de pluie ruisselé vers les réseaux unitaires d'une valeur équivalente aux débits et volumes d'eaux usées d'origine domestique ajoutés par la phase II du projet de la rue Pelchat;

Que la Ville mandate la firme exp afin de réaliser une étude sur le potentiel de réduction des surverses d'égout sur le territoire de la Ville et établisse une relation entre les superficies de toitures et la réduction des débits et volumes ruisselés vers les ouvrages de surverse;

Que la Ville tienne à jour un bilan des adresses civiques et des superficies des toitures débranchées lors de ladite campagne afin d'établir la réduction correspondante du débit et du volume de ruissellement suivant la relation établie par exp;

Que la Ville fasse parvenir une attestation au MDDELCC confirmant la réalisation de la campagne, une fois celle-ci complétée, et l'atteinte de l'objectif visé de débranchement des superficies de toiture.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-077

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé un protocole d'entente avec le MAMOT confirmant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) pour le projet de mise aux normes – usine de filtration d'eau potable;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a déjà un échéancier relatif aux travaux dont l'échéance est le 31 décembre 2015, une période qui s'avère restreinte pour effectuer tous les travaux de mise aux normes;

Attendu que la Ville d'Acton Vale n'a aucun contrôle sur le temps d'étude par le MDDELCC ainsi que pour le délai de livraison des équipements;

Attendu que le gouvernement fédéral accorde un délai supplémentaire aux municipalités, afin de leur permettre de réaliser les projets des infrastructures tout en s'assurant l'accès à l'aide financière déjà confirmé;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au MAMOT un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2016, pour réaliser les travaux de mise aux normes – usine de filtration d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-078

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR ALEX LALIBERTÉ ET MADAME MYRIAM HOULE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR ALEX LALIBERTÉ ET MADAME MYRIAM HOULE** le lot 5 084 948 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 596.9 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 45 172.61 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR ALEX LALIBERTÉ ET MADAME MYRIAM HOULE** ont versé un montant de 2 258.63 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 2 mars 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2015-03-079

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-01-2015 au 25-02-2015	128 536.22 \$
• Paiements par AccèsD du 01-02-2015 au 28-02-2015	156 269.91 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2015	114 281.75 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de février 2015	161 395.42 \$
<b>Grand Total</b>	<b>560 483.30 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-080

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 1 506 100 \$ EN VERTU DES RÉGLEMENTS 180-2009 ET 265-2014.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de **la Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2015 au montant de 1 506 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 180-2009 et 265-2014. Ce billet émis au prix de **100 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>157 900 \$</b>	<b>2.01000 %</b>	<b>9 mars 2016</b>
<b>161 900 \$</b>	<b>2.01000 %</b>	<b>9 mars 2017</b>
<b>166 000 \$</b>	<b>2.01000 %</b>	<b>9 mars 2018</b>
<b>170 200 \$</b>	<b>2.01000 %</b>	<b>9 mars 2019</b>

<b>850 100 \$</b>	<b>2.01000 %</b>	<b>9 mars 2020</b>
-------------------	------------------	--------------------

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-081

**RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE DE BILLETS UN MONTANT DE 1 506 100 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 180-2009 et 265-2014.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billet un montant total de 1 506 100 \$ :

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
180-2009	464 000 \$
180-2009	692 100 \$
265-2014	311 467 \$
265-2014	38 533 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 506 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 180-2009 et 265-2014 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient datés du 9 mars 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	<b>157 900 \$</b>
<b>2017</b>	<b>161 900 \$</b>
<b>2018</b>	<b>166 000 \$</b>
<b>2019</b>	<b>170 200 \$</b>
<b>2020</b>	<b>174 500 \$ (à payer en 2020)</b>

<b>2020</b>	<b>675 600 \$ (à renouveler)</b>
-------------	----------------------------------

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mars 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 180-2009 et 265-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-082

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE.**

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre de brigadier;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Sylvie Desjardins, à titre de brigadière, à compter du 02 mars 2015. Madame Desjardins a réussi son examen pré-emploi le 20 février dernier. Madame Desjardins occupera un poste permanent selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862 et son salaire sera celui de l'embauche pour une classe 1 tel que prévu à la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-083

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter la démission de monsieur André Champagne à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 19 février 2015.

De remercier monsieur Champagne pour ses années de services.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-084

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2015.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2015 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2015;

Attendu que huit fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 17 557.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2015;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **G.A.L.** au coût suivant :

**55 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;

**165 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**185 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2<sup>e</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**180 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3<sup>e</sup> coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-085

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION FOURGON 2 X 4, ANNÉE 2015.**

Attendu que la Ville a procédé, le 25 février 2015 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un camion fourgon 2 X 4, année 2015;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 31 556 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture d'un camion fourgon 2 X 4, année 2015, pour les services culturels et sportifs;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Automobile J.P. Yergeau au coût de 31 556 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un camion fourgon 2 X 4, année 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-086

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE VOITURETTE UTILITAIRE RECONDITIONNÉE.**

Attendu que la Ville a procédé, le 25 février 2015 à 11 h 15 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'une voiturette utilitaire reconditionnée;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 6 300 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture d'une voiturette utilitaire reconditionnée, pour les services culturels et sportifs;

De financer cette dépense à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Produits Mobilicab Canada Inc. au coût de 6 300 \$ plus taxes, pour la fourniture d'une voiturette utilitaire reconditionnée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2015-03-087

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.**



Attendu que l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2015;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2015. Le coût d'inscription pour 2015 est déterminé comme suit :

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| ○ Novice (4, 5, 6 et 7 ans) | 45,00 \$ par inscription |
| ○ Atome (8-9 ans)           | 75,00 \$ par inscription |
| ○ Moustique (10-11 ans)     | 85,00 \$ par inscription |
| ○ Pee-Wee (12-13 ans)       | 85,00 \$ par inscription |
| ○ Bantam (14-15 ans)        | 95,00 \$ par inscription |
| ○ Midget (16-17 ans)        | 95,00 \$ par inscription |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2015-03-088

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, ARTICLE 10.2 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT D'UN BÂTIMENT PROJETÉ SUR LE LOT 4 520 319 À ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2015, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé sur le lot 4 520 319 à Acton Vale;

Attendu que les Industries Boinier Ltée demandent d'obtenir une dérogation mineure concernant l'implantation d'une aire de chargement et de déchargement qui desservirait un bâtiment industriel dont la construction est projetée sur le lot vacant numéro 4 520 319 desservi par la rue Noël Lecomte à Acton Vale;

Attendu que l'article 10.2 du *Règlement de zonage municipal numéro 069-2003* stipule qu'il doit être maintenu une distance minimale de 21 mètres entre une aire de chargement et de déchargement et la voie de circulation.

Attendu qu'un des objectifs de ce règlement porte sur la sécurité, soit pour éviter que des camions nuisent à la circulation routière et piétonnière lors d'un chargement/déchargement sur un immeuble contigu à la voie publique;

Attendu que l'aire de chargement/déchargement projetée serait située à 7,78 mètres de la ligne avant (ligne d'emprise de la voie publique de la rue Noël Lecomte), soit un empiètement dérogatoire de 13,22 mètres.

Attendu la recommandation 004-2015 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 4 février 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

Attendu que le mandat du comité consultatif d'urbanisme est de voir à l'application des règlements, d'examiner qu'aucun préjudice ne soit causé, d'analyser pour que les demandes de dérogations mineures respectent les objectifs du plan d'urbanisme, afin de pouvoir rendre une décision;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme s'est basé sur cesdits critères pour rendre sa décision;

Attendu que le conseil doit prendre en considération tous les aspects qui pourront avoir un impact positif pour la Ville d'Acton Vale;

Attendu qu'une décision sur une demande de dérogation mineure peut être assortie de conditions;

Attendu que l'investissement sur le lot 4 520 319 est considérable et aura des retombées économiques importantes;

Attendu que plusieurs emplois seront créés suite à l'ouverture de cette entreprise;

Attendu l'importance du flux de production ainsi que la biosécurité pour ce type d'entreprise;

Attendu que l'entreprise a un projet futur d'expansion;

**1<sup>ère</sup> proposition :**

Le conseiller Yvon Robert propose :

De suivre la recommandation 004-2015 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, affectant l'immeuble situé sur le lot 4 520 319 à Acton Vale;

**Aucun appui à la 1<sup>ère</sup> proposition.**

**2<sup>e</sup> proposition :**

Le conseiller Yves Arcouette propose et appuyé par le conseiller Patrice Dumont :

De ne pas suivre la recommandation 004-2015 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder, avec des conditions, une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé sur le lot 4 520 319 à Acton Vale;

Le conseil de la Ville d'Acton Vale accepte que l'aire de chargement/déchargement à construire sur le lot 4 520 319 soit située à 7.78 mètres de la voie publique, soit la rue Noël-Lecompte;

Que la longueur maximale des camions (tracteurs et remorques inclus) dans l'aire de chargement/déchargement ne doit pas être de plus de 13 mètres de long;

Que les camions situés dans l'aire de chargement/déchargement ne nuisent jamais à la circulation routière et piétonnière de la rue Noël-Lecompte;

Qu'en cas de vente, donation ou transfert de quelque nature que ce soit dudit immeuble à un tiers, qu'Industries Boinier Ltée., ses représentants, mandataires, ayant cause, ayant droit et tout autre acquéreur, donataire ou possesseur subséquent indiquent clairement dans les documents translatifs de propriété la clause suivante (avant-contrat et contrat):

« **Dérogation mineure- aire de chargement/déchargement**

*Le vendeur déclare que le 2 mars 2015, par la résolution no 2015-03-088, la Ville d'Acton Vale a accepté une demande de dérogation mineure portant sur la distance entre la voie publique et le quai de chargement/déchargement de l'immeuble faisant l'objet du présent acte, laquelle acceptation est assortie de conditions.*

*Après avoir pris connaissance de ladite résolution no 2015-03-88, l'acheteur s'engage à respecter les conditions imposées par la Ville d'Acton Vale dans ladite résolution et plus particulièrement, s'engage à ce que les camions situés dans l'aire de chargement/déchargement ne nuisent jamais à la circulation routière et piétonnière de la rue Noël-Lecompte et que les camions situés dans ladite aire aient une longueur maximale de 13 mètres (tracteurs et remorques inclus).*

*L'acheteur s'engage à reproduire la présente clause s'il se départit du présent immeuble, et ce, de quelque manière que ce soit. »*

Que cette clause soit ajustée, en apportant les modifications appropriées si la transaction est de nature autre qu'une vente, tel une donation ou transfert de quelque nature que ce soit.

**Vote sur la 2<sup>e</sup> proposition :**

POUR : Yves Arcouette, Patrice Dumont et Bruno Lavallée  
CONTRE : Yvon Robert, Suzanne Ledoux et Raymond Bisailon.

**En vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, monsieur Éric Charbonneau, exerce son droit de vote et vote pour la 2<sup>e</sup> proposition.**

**Adoptée.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 22.

Mme Lucie Robertson	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si le tarif pour la location de salle est le même pour les employés de la Ville.</li></ul>
M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mentionne qu'il y a 2 gros ventres de bœuf sur la route Cournoyer.</li></ul>
M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande des précisions concernant le point 5.6 (relatif aux années)</li></ul>

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-six minutes (20;26)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date